



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Des recommandations pour une livraison plus efficace des services éducatifs en français, langue première en contexte minoritaire

Ottawa, le 31 mai 2017 — La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (« FNCSF ») est ravie des recommandations contenues dans le rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles intitulé [Horizon 2018 : Vers un appui renforcé à l'apprentissage du français en Colombie-Britannique](#).

La FNCSF est particulièrement satisfaite par les recommandations 13 et 14 du Comité qui presse la ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Mélanie Joly, de conclure un **protocole additionnel tripartite** relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité dans le cadre de la négociation du prochain Protocole d'entente en éducation.

Le comité estime que ce protocole additionnel tripartite « donnera une voix aux communautés francophones, par l'entremise de leurs conseils scolaires, dans la gestion des fonds attribués pour l'enseignement du français langue première et qu'il rendra les pratiques du gouvernement fédéral conforme à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. »

« Le comité invite Patrimoine canadien à saisir l'occasion pour respecter ses engagements en matière de langues officielles en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le temps presse, car Patrimoine canadien s'apprête, dès 2018, à renégocier le Protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde avec les provinces et les territoires. Par ailleurs, la ministre Mélanie Joly doit annoncer le prochain plan pluriannuel en matière de langues officielles en 2018 », explique Melinda Chartrand, la présidente de la FNCSF.

Le comité propose aussi que la ministre du Patrimoine canadien, dans le cadre de la négociation du nouveau Protocole d'entente en éducation et du prochain plan pluriannuel sur les langues officielles, s'engage à bonifier l'enveloppe destinée à la collaboration intergouvernementale en éducation, notamment à l'égard de l'appui aux infrastructures scolaires et au transport scolaire dans les écoles francophones.

Un protocole distinct couvrant la maternelle à la douzième année s'impose, selon le directeur général de la FNCSF, Roger Paul. Il affirme que le Protocole doit être revu pour mieux répondre aux besoins des élèves dans les écoles de langue française, de leurs parents et des membres des communautés francophones et acadiennes. « La solution passe par un protocole additionnel tripartite pour enfin inclure et donc véritablement appuyer la clientèle que le gouvernement canadien et les organismes communautaires desservent : les communautés francophones en contexte minoritaire au pays ! » précise-t-il.

La présidente de la FNCSF, Melinda Chartrand, salue l'ensemble des recommandations du rapport.

Le rapport fait état de défis importants en matière d'accès à des occasions d'apprentissage du français en Colombie-Britannique. On peut y lire : « Les parents de cette province qui ont le droit de faire instruire leurs enfants en français langue première en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* sont confrontés à un manque d'infrastructures scolaires, ou à des écoles surpeuplées et en mauvais état, risquant ainsi de voir leurs enfants privés de leur droit linguistique acquis à la naissance. »

Le Comité exhorte également la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Judy Foote, d'intervenir dès maintenant auprès de la Société immobilière du Canada Ltée pour assurer l'acquisition rapide de terrains actuellement détenus à 50 % par la Société afin d'y construire deux écoles qui répondront aux besoins de la communauté francophone de Vancouver à l'ouest de la rue Main.

Consultez les faits saillants du rapport.

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones représente les 28 conseils et commissions scolaires francophones et acadiens au Canada en contexte minoritaire. Ces conseils et commissions scolaires offrent des services éducatifs en français à 160 000 élèves rassemblés dans près de 650 établissements scolaires.

Renseignements : Valérie Morand, gestionnaire des communications FNCSF/RNDGE

Tél. : (613) 744-3443/cell. (613) 327-2308 Courriel : vmorand.fnscf@bellnet.ca